

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 16 janvier 2025

Membres présents : M. Paul BRÉANT – Mme Muriel CHAGNY - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – Mme Ophélie FRAN CART – M. Hakim HADJ-AÏSSA - M. Patrick HASSENTEUFEL - Mme Marion LEVRAUD - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Olivier PLUEN - Mme Mélissa CHAREF-TANI (étudiante) – Mme Rita HOUSNI (étudiante) - M. Aymeric VÉZINAT (étudiant) - M. Antoine THOMAS (étudiant)

Membres avec procuration :

M. Jean-François BEYNEL (membre extérieur) donne procuration à M. Franck MONNIER
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Patrick HASSENTEUFEL
Mme Victoire LASBORDES DE VIRVILLE donne procuration à M. Olivier PLUEN
Mme Nathalie MASSIAS (membre extérieur) donne procuration à M. Bernard EVEN
M. Raphaël MAYET (membre extérieur) donne procuration à M. Pascal FOURNIER

Membres excusés : M. Christophe HUE (membre extérieur) – M. Patrick JACOB

Membres invités : Mme Claire BOUGLÉ-LE ROUX - Mme Bénédicte LAUMOND - Mme Julie TRAULLÉ (doyen par intérim) – Mme Sarah VENEAU – Mme Nathalie WOLFF

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - Mme Sandrine CLAVEL - M. Jacques de MAILLARD – M. Raphaël MATTA-DUVIGNAU - Mme Véronique MOREAU - M. Jean-Luc PENOT - Mme Alexandra SERINET - M. Laurent WILLEMEZ

Mme TRAULLÉ, Doyen par intérim, ouvre la séance à 10h15.

Elle procède aux salutations d'usage et adresse au préalable ses vœux pour la nouvelle année aux membres du Conseil de Faculté.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Mme TRAULLÉ précise qu'il s'agit du premier Conseil de Faculté de l'année universitaire et fait un point sur les différentes procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 27 juin 2024

Mme TRAULLÉ ayant demandé s'il y avait des demandes de modification, aucune remarque n'a été formulée.

Vote : à l'unanimité

2- Élection de la direction de la Faculté

Mme le Doyen par intérim rappelle que, à la suite de l'élection de M. MONNIER à la vice-présidence du Conseil d'administration de l'Université, au mois de décembre 2024, celui-ci a été amené à démissionner de ses fonctions de Doyen de la Faculté, afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts.

En conséquence, Mme TRAULLÉ a été désignée pour assurer l'intérim jusqu'à l'élection du nouveau doyen.

Mme TRAULLÉ, après avoir indiqué n'avoir reçu qu'une candidature, celle de M. PLUEN, transmet la parole à celui-ci afin de se présenter et exposer les points saillants de son programme. À la fin de son exposé, celui-ci rend hommage au Doyen sortant, M. MONNIER, et à ses prédécesseurs, ainsi qu'au Doyen par intérim.

À l'issue de cette intervention, M. HASSENTEUFEL interroge le candidat sur l'évolution de la composition de l'équipe décanale en cas d'élection.

M. PLUEN précise alors qu'il entend maintenir la même composition (portefeuilles et membres) jusqu'au renouvellement du Conseil de Faculté au mois d'avril, dans une logique de stabilité et expérimentale, avant de donner un nouvel élan à cette occasion. Le seul changement prévu concerne la fonction de chargé de mission Outils numériques, qui devient chargé de mission Ressources humaines, et qui restera assurée par M. MATTA-DUVIGNAU.

Reprenant la parole, Mme TRAULLÉ annonce les modalités du scrutin, qui se déroule à bulletin secret.

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés (deux votes blancs)

3- Élection de M. Franck Monnier au rang de doyen honoraire

Mme TRAULLÉ propose que le Doyen élu poursuive la présentation de l'ordre du jour.

La remerciant, M. PLUEN rappelle qu'il est d'usage que le Conseil de Faculté se prononce sur l'octroi de l'honorariat à ses doyens sortants.

M. MONNIER est alors invité à se retirer de la salle, tandis que M. PLUEN explique le caractère honorifique de cette reconnaissance.

En l'absence de demande de vote à bulletin secret, le scrutin se déroule à main levée.

Vote : à l'unanimité des suffrages exprimés

4- Vote sur la convention de délocalisation en Côte d'Ivoire du Master 2 mention "droit public", parcours "Gouvernance Mutualiste et de l'économie sociale", en partenariat avec l'Université des Lagunes à Abidjan

M. PLUEN transmet la parole à M. MONNIER, afin qu'il expose le sujet.

M. MONNIER précise qu'il s'agit de permettre la finalisation du processus de partenariat engagé il y a plus d'une année. Celui-ci concerne la formation d'élus et de cadres de mutuelles de Côte d'Ivoire, principalement des présidents de mutuelles intéressés par ce que le master de gouvernance mutualiste apporte en compétences depuis douze ans. Les travaux demandés aux candidats d'Afrique sont identiques à ceux requis des candidats en France, avec des examens de connaissances et la réalisation d'un mémoire. L'UVSQ maîtrise complètement le processus pédagogique. Les candidats suivent en visio-conférence les cours organisés en France, tandis que les partenaires, l'université des Lagunes d'Abidjan, et l'Alliance des mutuelles de Côte d'Ivoire, organisent des cours spécifiques sur les problématiques africaines. Par cette expérience acquise la Faculté contribue au rayonnement de l'université et à la promotion du modèle mutualiste comme moyen de développement des systèmes de protection sociale

Le scrutin se déroule à main levée.

Vote : à l'unanimité

5- Vote sur le renouvellement du DU juriste des marchés publics des collectivités territoriales ainsi que la convention de partenariat avec le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région d'Ile de France

M. PLUEN transmet de nouveau la parole à M. MONNIER, afin qu'il expose le sujet.

M. MONNIER explique que le DU de juriste des marchés publics s'adresse depuis une dizaine d'années à des collaborateurs des collectivités territoriales désireux de faire reconnaître un parcours professionnel ou d'évoluer professionnellement dans le domaine des marchés publics. Le contenu du diplôme est technique, demandant les apports de spécialistes. La direction du DU revient au professeur de droit public Jean-Paul Markus. Le service de formation continue assure l'organisation de la formation en partenariat avec le CIG (Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne Île-de-France), établissement public de gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux. Ce partenariat est une source de recettes pour la Faculté. Deux documents sont présentés, concernant respectivement le renouvellement de la maquette et de la convention de partenariat.

Le scrutin se déroule à main levée.

Vote : à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen élu lève la séance à 11h15.

Il invite alors les membres du Conseil de Faculté à un moment de convivialité autour d'une galette des rois.